

# Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique

Affiliée à la Fédération Internationale de l'Art Photographique

[www.flpa.lu](http://www.flpa.lu)

## Règlement du 45<sup>e</sup> Salon National de photos monochromes et couleurs 2019 de la Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique (no. patronage FLPA 184/19/04 )

### organisé en collaboration avec le Photo Club Sandweiler

1. La participation au Salon National est gratuite.
2. Le Salon National est réservé aux seuls porteurs d'une licence FLPA. Ils ne peuvent concourir que pour le club au nom duquel la licence a été délivrée.  
Les catégories I et II juniors ne sont pas soumises à l'obligation d'être porteur d'une licence FLPA.
3. Les juniors ajoutent leur date de naissance et la catégorie correspondant à leur âge ; la date de clôture faisant date de limite d'âge.  
Catégorie I : jusqu'à 16 ans accomplis ;  
Catégorie II : jusqu'à 21 ans accomplis.
4. Le concours est divisé en deux volets :
  - Photos monochromes, sujet libre (maximum 4 images par auteur)
  - Photos couleurs, sujet libre (maximum 4 images par auteur)

Des photos montrant des situations qui vont à l'encontre de l'éthique respectivement de la dignité humaine ne sont pas admises.

#### 5. **Format des images :**

Le format maximal est de : 30x40 cm.

Afin de donner à l'organisateur la possibilité de présenter une exposition homogène dans des cadres en verre, les photos de dimensions inférieures doivent obligatoirement être montées sur carton léger de 30 x 40 cm (passe-partout ou support léger ne dépassant pas 2 mm d'épaisseur).

6. Le seul moyen de participation est le bulletin en ligne sur le site de la FLPA disponible à l'adresse : [www.flpa.lu](http://www.flpa.lu). Onglet « Concours et Salons » <https://salon.mynd.photo/s?45eme.1>

7. Les photos, munies au dos des étiquettes à imprimer après l'inscription sur le site du concours, sont à envoyer, emballées soigneusement, par voie postale à l'adresse du :

Photo Club Sandweiler  
BP 33  
L – 5201 Sandweiler

Elles peuvent aussi être remises de main à main auprès de

Mme **Micheline Rillaerts**, 2 rue Principale L-5240 Sandweiler (tél. **661668044** sur RV uniquement) OU auprès de Mr **Rémy Hayo** , 93, rue de la Chapelle, L-4967 Clémency (tél **691510268** sur RV uniquement) jusqu'au **15 septembre 2019** date ultime de réception par voie postale ET date ultime de remise en mains propres.

8. Les photos seront retournées dans leur emballage d'origine après l'exposition des 7 et 8 décembre 2019 ou disponibles (dates à convenir) pour enlèvement par vos soins (voir n° de tél plus haut).
9. Les participants s'engagent à ne présenter que des œuvres réalisées par eux-mêmes et qui n'ont pas encore été acceptées à un Salon National antérieur (vaut également pour des œuvres similaires), la présentation d'une œuvre étant strictement limitée à un seul support (une œuvre acceptée sous forme d'un fichier numérique lors d'un autre Salon National ne peut plus être présentée sur papier).
10. Les œuvres sont jugées séparément par catégorie et par sujet.
11. Pour récompenser les auteurs des meilleures œuvres, la FLPA décernera les titres suivants :

	<b>Sujet libre</b> Photos monochromes	<b>Sujet libre</b> Photos couleurs
<b>Seniors</b>	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 5 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 5 mentions honorifiques

Pour les catégories Juniors Cat. I et Juniors Cat. II la FLPA pourra décerner les titres suivants :

	<b>Sujet libre</b> Photos monochromes	<b>Sujet libre</b> Photos couleurs
<b>Juniors Cat. I</b>	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques
<b>Juniors Cat. II</b>	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques	1 médaille d'or 1 médaille d'argent 1 médaille de bronze 3 mentions honorifiques

## 12. Calendrier :

Date de début de téléchargement des œuvres : 15/06/2019

Date de clôture pour la réception des œuvres : 15/09/2019

Réunion du jury : 26/10/2019

Notification individuelle à tous les participants : 15/11/2019

Vernissage et remise des prix : 06/12/2019

*(Exposition au Centre Culturel de Sandweiler, 20, rue Principale de 10h à 18h  
le 07/12/2019 et le 08/12/2019)*

Envoi des catalogues et distinctions : 06/01/2020

13. Les décisions du jury sont sans appel et la participation au Salon National implique l'acceptation du présent règlement.
14. Le classement sera établi conformément aux règlements de la FLPA.
15. L'organisateur prend le plus grand soin des œuvres, mais décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte.
16. Les cas non prévus dans ce règlement sont de la compétence de la FLPA.

## Annexe

### « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois »

**Initiative :** Dans le but de motiver davantage la participation des clubs-membres au Salon National de la FLPA et d'encourager les photographes porteurs d'une licence FLPA à mettre en images des sujets non seulement à l'étranger mais également sur le territoire du Luxembourg, le CA de la FLPA a décidé de créer la « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois », donnant ainsi une suite au « Challenge Marcel Schroeder ».

**Objectifs :** La « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois » est destinée à récompenser, lors des divers Salons Nationaux, les meilleures œuvres ayant comme sujet le patrimoine luxembourgeois. Les œuvres primées formeront la « Collection Coupe du Patrimoine Luxembourgeois » et deviendront propriété de la FLPA.

**Déroulement :** La « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois » se déroule annuellement dans le cadre du Salon National de la FLPA. Les auteurs marquent sur le formulaire de participation au maximum 4 œuvres qui sont à considérer par l'organisateur pour la Coupe en question. La non-observation de cette limite entraîne la disqualification de la « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois ». Les œuvres peuvent être sélectionnées dans une ou dans les deux catégories et doivent représenter des prises de vues typiquement luxembourgeoises de lieux, de manifestations ou d'objets parfaitement identifiables et pouvant être qualifiés comme faisant partie du patrimoine luxembourgeois.

L'auteur certifie sur le formulaire de participation que les œuvres destinées pour la Coupe ont été prises sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et reproduisent des sujets du patrimoine luxembourgeois.

**Prix :** 3 prix sont décernés aux œuvres ayant obtenu le nombre le plus élevé de points.

1<sup>er</sup> prix : « Coupe du Patrimoine Luxembourgeois »

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix : Diplômes.

**Règlement :** Le règlement est celui du Salon National.

En cas d'ex-aequo, le Jury National de la FLPA décidera. Les cas non prévus sont de la seule compétence du CA de la FLPA.

La participation implique l'acceptation du présent règlement.